

saires, la balance des sommes mises de côté pour travaux d'Aqueduc, le 15 mai dernier, savoir

10. Conduites principales à poser dans différentes rues au fur et à mesure des demandes de services . . . .  
Déjà voté . . . . . \$75,000  
35,000

20. Nouveaux services dans toutes les parties de la ville . . . . . 45,000  
Déjà voté . . . . . 30,000

Total . . . . . \$55,000

90. A l'effet de payer une somme de \$1,200 au Docteur Oscar Gruner pour services rendus dans la cause de Layton vs. la Cité.

100. A l'effet de poser des tuyaux à l'eau dans les rues Jarry et Labelle, au coût de

Rue Jarry, 450 pieds de tuyau de 8" . . . . . \$1,275  
Rue Labelle, 260 pieds de tuyau de 8" . . . . . 650

\$1,925

110. A l'effet de construire un égout dans l'Avenue Evans, entre la rue Sherbrooke et l'Avenue Notre Dame de Grâces, quartier Notre-Dame de Grâces, au coût approximatif de \$3,530, payable \$3,000 par les propriétaires intéressés et \$530 par la Cité.

120. A l'effet de construire un égout dans l'Avenue Regent, depuis l'égout actuel au nord de la voie du C.P.R., 100 pieds vers le nord, au coût approximatif de \$310, payable \$155 par les propriétaires intéressés et \$155 par la Cité.

130. A l'effet de transmettre au Conseil un rapport de l'Inspecteur de la Cité au sujet du pavage de la rue Sherbrooke, en réponse à une question de l'échevin Boyd.

140. A l'effet de payer une police acquittée à M. Joseph Jetté, qui a fait partie de la brigade du feu pendant plus de vingt ans, en vertu de la résolution du Conseil de 1875.

150. A l'effet de recommander certaines améliorations à la Cour de la Division Nord, rue DeFleurimont, au coût de \$3,380.

160. A l'effet de payer deux terrains acquis de MM. James Armstrong et J. J. Cook pour les fins de l'ouverture de la Côte St-Antoine, dans la Ville Notre Dame de Grâces, au coût de \$1,125.30.

170. A l'effet de payer une sentence arbitrale, soit \$2,174, dans l'expropriation de la Ville Notre Dame de Grâces, en rapport avec la Côte St-Antoine.

180. A l'effet de répondre à une question "re" nuisance causée par la fumée.

Ajournement.

L. N. SENECAL,  
Secrétaire.

\* \* \*

Compte rendu de l'assemblée du 25 septembre 1911, a.m.

at the disposal of the Commissioners, to be applied to the following purposes:

(a) Laying of water mains in different streets as services are required . . . .	\$75,000
Already appropriated . . . . .	35,000
	<hr/>
	\$40,000
(b) New services throughout the City	45,000
Already appropriated . . . . .	30,000
	<hr/>
	15,000
Total . . . . .	<hr/>
	\$55,000

(9) Recommending that a sum of \$1,200 be paid to Dr. Oscar Gruner for services rendered in the case of Layton vs. la Cité.

(10) Recommending that water mains be laid in Jarry and Labelle Sts., as follows:

Jarry St., 450 feet of 8" pipe, at a cost of . . . .	\$1,275
Labelle St., 260 feet of 8" pipe, at a cost of . . . .	650
	<hr/>
	\$1,925

(11) Recommending that a sewer be laid in Evans Ave., between Sherbrooke St., and N. D. de Grâces Ward, at an approximate cost of \$3,530, payable \$3,000 by the interested proprietors and \$530 by the City.

(12) Recommending that a sewer be laid in Regent Ave., from the end of existing sewer, North of the C. P. R. track, to a distance of 100 feet northwards, at an approximate cost of \$310, payable \$155 by the interested proprietors and the balance, (\$155) by the City ;

(13) Transmitting to the Council a report from the City Surveyor anent the paving of Sherbrooke St., in reply to a question put by Ald. Boyd .

(14) Recommending that a paid-up policy be granted to Mr. Jos. Jetté, who has been a member of the Fire Brigade for over 20 years, in virtue of the resolution adopted by the Council in 1875.

(15) Recommending that certain improvements be made to the North Division Yard, DeFleurimont St., at a cost of \$3,390.

(16) Recommending that a sum of \$1,125.30 be paid to Messrs Jas Armstrong and J. J. Cook for the two pieces of land acquired from them for the opening of Côte St. Antoine, N. D. de Grâces Ward.

(17) Recommending that the amount of a certain award (\$2,174) "re" expropriation of Côte St. Antoine, N. D. de Grâces Ward, be paid.

(18) Replying to a question "re" nuisance caused by smoke.

Adjourned.

L. N. SENECAL,  
Secretary.

\* \* \*

Report of meeting held the 25th September 1911, a.m.

Present: All the members of the Board. Mr. Dupuis in the chair.

1.—The Superintendent of the City Hall appeared before the Board anent complaints made in connection with the telephone service at the City Hall. He stated that Mr. Jones, the manager of the Company informed him that the defect in said service is due to the fact that there are but two operators when there should be three.

Mr. Drouin was requested to meet the Board with Mr. Jones to discuss and settle the matter.

2.—The Chief Engineer appeared before the Board and was instructed to prepare and submit a supplementary report anent the improvements to be made to Carleton Road and to the reservoir of the Aqueduct.

He was requested to report more specially on the improvements to be made to the reservoir in view of the approach of winter.

3.—Mr. Nap. Lebrun appeared before the Board, accompanied by Mr. Théoret, notary, anent the works which

M. Dupuis, président. Tous présents.  
1.—Le Surintendant de l'Hôtel de Ville se présente devant le Bureau au sujet des plaintes contre le service de l'Électricité à l'Hôtel de Ville. Il déclare que M. Jones, le surintendant de ce département, dit que la cause de ces plaintes est qu'il n'y a que deux opératrices attachées à ce service, alors qu'il devrait y en avoir trois.

Le Bureau prie M. Drouin de le rencontrer avec M. Jones, pour discuter cette question et en arriver à une solution.

2.—L'Ingénieur en Chef se présente devant le Bureau et reçoit instruction de préparer et soumettre un rapport supplémentaire au sujet des améliorations à faire au Chemin Carleton et au réservoir de l'Aqueduc.

Il est prié de faire rapport plus spécialement sur les améliorations à faire au réservoir, vu l'approche de l'hiver.

3.—M. Nap. Lebrun se présente devant le Bureau, en compagnie du notaire Théoret, au sujet des travaux faits